

Présentation du dispositif d'accès aux études de santé



Equipe pédagogique PASS/LAS – faculté de Médecine

DOYEN

Pr. Philippe BERTHELOT

ASSESEUR A LA PEDAGOGIE : Pr. Catherine MASSOUBRE
REFERENT R1C : Pr Nathalie PEREK
RESPONSABLE L1-PASS : Dr Yannick THOLANCE
RESPONSABLE LAS : Dr Nadia BOUTAHAR
RESPONSABLE LAS Sciences pour la santé : Pr Nathalie PEREK

RESPONSABLE ADMINISTRATIF : Hélène GOODSIR
RESPONSABLE DE LA SCOLARITE : Jonathan BUGNAZET

RESPONSABLES NUMERIQUES

Thérèse STUDER
Florence Courtade

RESPONSABLES TUTORAT

Yves-Francois GARNIER
Gestionnaire administratif :
Anne Laure RAMBAUD – Tel : 04 77 42 18 56

SCOLARITE PREMIER CYCLE

medecine-sco1@univ-st-etienne.fr

Gestionnaires L1-PASS :

Angélique TRACOL – Tel : 04 77 42 14 12

Anne Laure RAMBAUD – Tel : 04 77 42
18 56

*Horaires d'ouverture: du lundi au
vendredi de 8h30 à 12h30*

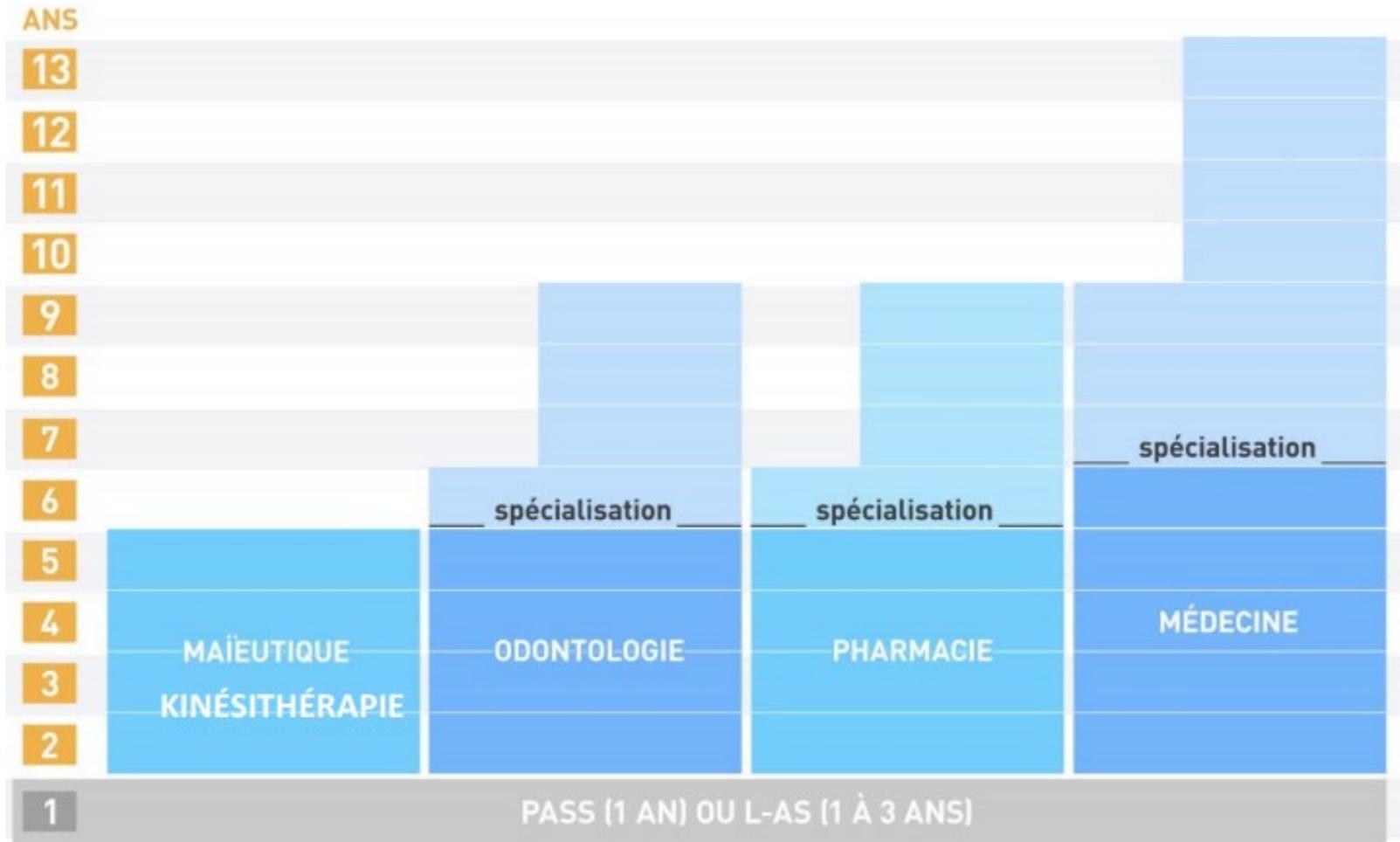
Comprendre la notion de crédit ECTS

ECTS = European Credit Transfer System
ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits

- Permet de quantifier plus facilement la charge de travail d'une matière, basée sur le volume horaire. Plus une matière sera conséquente au niveau volume horaire, plus ses crédits ECTS seront élevés
- 1 ECTS représente entre 25 à 30h de travail pour l'étudiant. Ces heures de travail incluent les différents cours donnés par les enseignants mais également le temps que passe l'étudiant sur cet enseignement (apprentissage, relecture...).
- Une année de licence représente au minimum 60 ECTS c'est-à-dire entre 1500 et 1800 heures de travail pour l'étudiant.
- Lorsque l'étudiant valide son année de licence (moyenne générale ≥ 10), il acquiert ainsi ces 60 ECTS

Formations en santé

- Formations médicales : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie Kinésithérapie (MMOPK)
- Accès à ces formations : sélectif +++
- Etudes longues et difficiles mais filières passionnantes !!!



Réforme de l'accès aux études de santé

Réforme R1C

- Réforme du Premier Cycle des études de Santé
- Suppression de la PACES

Objectifs de la réforme

- Accès multiples aux études de santé pour une diversification des profils
- Orientation progressive et active avec un accompagnement des étudiants
- Favoriser la réussite des étudiants, en réussissant une première année de licence afin de permettre aux étudiants s'ils ne sont pas admis dans les formations de santé d'avoir une poursuite d'études en 2ème année d'une licence de l'université
- Changement des modalités de sélection pour l'entrée en 2è année des études de Santé
- Évolution vers une première année universitaire pluridisciplinaire à choix ouvert

Accès aux études de santé

Pour un néo-bachelier => 2 voies d'accès aux filières MMOPK : PASS et LAS

Parmi les LAS, une particulière

PASS

Parcours d'Accès Spécifique Santé

Majeure Santé

Mineure autre discipline (option obligatoire)

Pas de redoublement

L'inscription dans la formation consomme un droit à être candidat

MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE,
PHARMACIE, KINÉSITHÉRAPIE

Deuxième droit à être candidat
avec 120 ou 180 crédits validés

+ Proposition de participation à
expérimentation IFSI/Manip radio

LAS

Licence avec option « Accès Santé »

Majeure autre discipline que Santé

Mineure Santé (option obligatoire)

Plusieurs licences possibles

Un ensemble de 3 UE à valider parmi 4 possibilités en fonction du profil de l'étudiant

MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE,
PHARMACIE, KINÉSITHÉRAPIE

Deux droits à être candidat
avec 60, 120 ou 180 crédits validés

L'inscription dans la formation ne consomme pas automatiquement un droit à être candidat

LAS Sciences pour la santé

Majeure santé (tronc commun du PASS)

UE Prévention et Ingénierie en santé et e-santé et
UE Sciences Médicales Appliquées

LAS particulière avec inclusion des ECTS de santé dans la majeure de la licence dont la validation permet l'obtention des 60 crédits et les 10 ECTS de santé

MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE,
PHARMACIE, KINÉSITHÉRAPIE

Deux droits à être candidat avec 60, 120 ou
180 crédits validés

**Deux droits à être candidat pour l'accès en 2^{ème} année des études de santé
au cours du premier cycle**

Accès aux études de santé

Pour les non néo-bacheliers => possibilité de passerelles

- Cf Article R631-1 du code de l'éducation :

« II.- Les titulaires des grades, titres ou diplômes, dont la liste est établie par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé, peuvent être admis en deuxième ou troisième année de premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique, sur le fondement du quatrième alinéa de l'article L. 631-1 dans les conditions prévues à l'article R. 631-1-3.

La liste des grades, titres ou diplômes permettant à leurs titulaires de déposer leur candidature à l'accès à ces formations est fixée en fonction de la date d'obtention de ces grades, titres ou diplômes et du pays dans lequel ils ont été obtenus, et mentionne, le cas échéant, l'exigence d'une expérience professionnelle.

Les étudiants ayant validé le diplôme de formation générale en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou maïeutiques à l'issue de leur parcours de formation antérieur et souhaitant se réorienter vers une formation différente de celle d'origine peuvent également être admis dans une des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique dans les conditions prévues à l'article R. 631-1-3. Des candidats, justifiant notamment de certains grades, titres ou diplômes, ainsi que des étudiants engagés dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et souhaitant se réorienter dans une filière différente de leur filière d'origine, peuvent être admis en deuxième ou en troisième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Pour trouver les conditions spécifiques à la faculté de médecine de Saint-Etienne :

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine.html>

Accès à quelles filières MMOPK à Saint-Etienne ?



Autres accès santé à Saint-Etienne :

2^{ème} année IFSI/Manip radio et LAS Sciences pour la santé

Proposition de participation à une expérimentation

(non obligatoire et en plus des candidatures aux filières MMOPK)

Double cursus

Pour les L1 PASS
Saint-Etienne
seulement

Sélection



Se référer au règlement de
l'expérimentation IFSI/Manip
radio

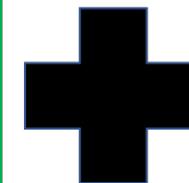
Admission en 2^{ème} année
IFSI/manip radio



OU



DTS Imagerie médicale et radiologie
thérapeutique



Admission en 2^{ème}
année de la Licence
Sciences pour la santé



PASS ou LAS, que choisir ?

- Critères à prendre en compte : matières que l'étudiant apprécie, matières dans lesquelles l'étudiant a de bons résultats, volonté d'orientation dans les filières de santé, possibilité dans parcoursup en fonction du dossier de l'étudiant, ...



Choix incertain pour les métiers MMOPK

Etudiant avec faiblesse dans certaines matières scientifiques mais force +++ dans une matière spécifique,...

Attention : choix d'une licence avec une possibilité Santé ; l'inscription ne consomme pas automatiquement une chance, l'étudiant ayant validé son année de licence et les 10 crédits de santé choisit de candidater ou non

LAS

PASS

Choix certain pour les métiers MMOPK,

Etudiant avec bases très solides dans l'ensemble des matières scientifiques,...

Attention : choix éclairé de l'option disciplinaire car en cas de non-admission en MMOPK, possibilité de poursuivre dans cette licence en 2^{ème} année pour tenter la 2^{ème} chance ; l'inscription consomme l'une des 2 chances

Présentation L1 PASS

- Choix sur PARCOURSUP de PASS + option disciplinaire hors santé (ou mineure hors santé)

Cf liste des options et le nombre de places dans chaque option
sur le site de la faculté de médecine <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine.html>
(ces données peuvent changer d'une année universitaire à l'autre)

Présentation L1 PASS

Tronc commun

Bloc santé commun

Semestre 1 :

UE1 Biochimie et biologie moléculaire

UE2 Biologie cellulaire et histologie

UE3 Biophysique

UE4 Biostatistiques

Semestre 2 :

UE3 Biophysique

UE5 Anatomie – Embryologie

UE6 Médicaments et produits de santé

UE7 Santé Société Humanités

UE8 Physiologie humaine

Enseignements transversaux communs

Anglais

Outils Numériques

Insertion professionnelle

UE de spécialités

Enseignements au 2^{ème} semestre
Spécifiques à chaque métier
MMOPK

Choix au cours de l'année d'au
moins une UE de spécialités en
fonction du projet professionnel

UE SPE 1 : Maïeutique

UE SPE 2 : Médecine

UE SPE 3 : Odontologie

UE SPE 4 : Pharmacie

UE SPE 5 : Kinésithérapie



**UE Expérimentation – Manip Radio :
Technologies d'imagerie Médicale**

**UE Expérimentation IFSI - Sciences
Infirmières Appliquées**

Option disciplinaire ou mineure Hors santé

Choix sur PARCOURSUP

**Cf liste des options et le
nombre de places dans
chaque option** sur le site de
la faculté de médecine
[https://www.univ-st-
etienne.fr/fr/faculte-de-
medecine.html](https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine.html)
(ces données peuvent
changer d'une année
universitaire à l'autre)

Si un étudiant fait le choix de participer à l'expérimentation (pas obligatoire) : il doit choisir l'un des 2 UE de l'expérimentation et au moins une UE MMOPK

Présentation L1 PASS

Semestre 1

Coefficient pour la validation de l'année de licence uniquement (coefficients pour l'étape de sélection dans les filières de santé peuvent être différents)

Code UE	Unités d'Enseignement (UE)	Crédits	Coefficients L1-PASS	Volumes horaires prévisionnels			
				Enseignements			
				CM	TD	TP	Cours en ligne
S1- UE1	Biochimie et biologie moléculaire	7	5	51	7,5		
S1- UE2	Biologie cellulaire et histologie	7	5	55			
S1- UE3	Biophysique	5	4	34	6		
S1- UE4	Biostatistiques	3	3	24			
S1 - Anglais	Anglais	2	2				15
S1 - Numériques	Outils numériques	1	1	8			16 BU
S1PASS153	Projet professionnel	0	0	8	16		
UE Option disciplinaire		5	6				

Ces chiffres sont données à titre indicatif (année universitaire 2021-2022). Ils peuvent changer entre année universitaire.

Pour une description plus précise du programme => cf document intitulé « Programme L1 PASS »

Semestre 2

Coefficient pour la validation de l'année de licence uniquement (coefficients pour l'étape de sélection dans les filières de santé peuvent être différents)

Code UE	Unités d'Enseignement (UE)	Crédits	Coefficients L1-PASS	Volumes horaires prévisionnels			
				Enseignements			
				CM	TD	TP	En ligne
S2 - UE5	Anatomie, embryologie	3	4	38			
S2 - UE6	Médicament et produit de santé	2	2	24	2		
S2 - UE3	Biophysique	2	2	20	2		
S2 - UE7	Santé Société Humanités	5	5	52			
S2 - UE8	Physiologie humaine	3	3	33			
UE Enseignements de spécialité		10	5				
Médecine	Anatomie, tête et cou, Anatomie petit bassin, Analyse du génome, Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur	10	5	51			
Maïeutique	Anatomie, Anatomie petit bassin, Analyse du génome, Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur	10	5	51			
Odontologie	Anatomie, tête et cou, Médicaments et produits de santé, Analyse du génome, Morphogénèse craniofaciale	10	5	51			
Pharmacie	Bases chimiques des médicaments, Médicaments et produits de santé, Sources actuelles de futurs médicaments	10	5	50			
Kinésithérapie	« Anatomie, tête et cou, Anatomie petit bassin, Métiers de la rééducation, Biomécanique, Douleur, Organisation fonctionnelle du système nerveux, Relation soignant/patient, Hygiène, diagnostic kinésithérapique »	10	5	50			
UE Option disciplinaire		5	6				

Ces chiffres sont données à titre indicatif (année universitaire 2021-2022). Ils peuvent changer entre année universitaire.

Pour une description plus précise du programme => cf document intitulé « Programme L1 PASS »

Pour une description plus précise du programme des UE de l'expérimentation => cf document « règlement de l'expérimentation IFSI/Manip radio »

Organisation L1 PASS

- **Emploi du temps classique** (sauf exception) :

	MATIN		APRES-MIDI
L	Tronc commun Santé		Tutorat Santé
M	Tronc commun Santé		Tronc commun Santé
M	Tronc commun Santé		Option disciplinaire Hors santé
J	Tronc commun Santé		Tronc commun Santé
V	Tronc commun Santé		Option disciplinaire Hors santé

- **Tronc commun santé et UE de spécialités** : majoritairement en présentiel au sein de la faculté de Médecine, sous forme de cours magistraux (CM) et d'enseignements dirigés (ED ou TD) => cf document « programme L1 PASS »
- **Options disciplinaires hors santé** : fonction de l'option => cf documents de présentation de ces options, lieux (dépendant de l'option) : campus Tréfilerie, campus Métare ou campus manufacture

Validation de l'année L1 PASS

- Les notes des UE de la L1-PASS affectées de leurs coefficients respectifs entrent dans le calcul de la moyenne annuelle et **se compensent toutes entre elles, sans note éliminatoire. L'année de L1-PASS est validée si et seulement si l'étudiant obtient une moyenne $\geq 10/20$ entraînant l'obtention de 60 ECTS**
- Si plusieurs UE de spécialités ont été choisies par un étudiant : **seule la meilleure note sera prise en compte pour la validation de l'année L1 PASS**
- Attention :
 - **Seuls les étudiants ayant validés leur année de L1 PASS en 1^{ère} session (avant rattrapage) pourront concourir à la sélection MMOPK ou à celle de l'expérimentation**
 - **La validation de la L1 PASS ne préjuge pas de l'admission dans l'une des filières MMOPK. Elle est une condition nécessaire de recevabilité des candidatures**
 - **La liste des UE et les coefficients pondérateurs utilisés pour effectuer les classements pour chacune des filières de santé MMOPK sont différents d'une filière à l'autre et différents de ceux utilisés pour la validation de L1-PASS. En conséquence, la note moyenne et le classement général à la L1 PASS ne préjuge pas des notes et des classements dans chacune des formations MMOPK.**

Présentation LAS1

- Choix sur PARCOURSUP d'une LAS + option santé (ou mineure santé) ou LAS Sciences pour la santé dont les ECTS de santé sont inclus dans la formation

Cf liste des LAS1 et le nombre de places dans chaque LAS sur le site de la faculté de médecine <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine.html>

(ces données peuvent changer d'une année universitaire à l'autre)

Présentation LAS1 Sciences pour la santé

Tronc commun (identique à celui de L1 PASS) (40 ECTS)	UE Sciences médicales appliquées (10 ECTS)	UE Découverte Prévention et Ingénierie en Santé et eSanté (10 ECTS)
Bloc santé commun	Enseignements repartis sur les 2 semestres	Enseignements au 2^{ème} semestre permettant de mettre en place son projet professionnel et de réfléchir au futur choix du parcours dans cette licence
Semestre 1 : UE1 Biochimie et biologie moléculaire UE2 Biologie cellulaire et histologie UE3 Biophysique UE4 Biostatistiques	Semestre 1 : Santé publique et économie de la santé Psychologie, sociologie, anthropologie Processus traumatiques Ethique, déontologie Infectiologie, hygiène	Introduction à la eSanté
Semestre 2 : UE3 Biophysique UE5 Anatomie – Embryologie UE6 Médicaments et produits de santé UE7 Santé Société Humanités UE8 Physiologie humaine	Semestre 2 : Introduction aux outils d'imagerie Santé, Maladie, Handicap, Accident de la vie Méthodologie de la Recherche scientifique et clinique Bases de la gestion de projet en Santé Projet tutoré	Prévention, Education à la santé
Enseignements transversaux communs		Métiers de la rééducation
Anglais Outils Numériques Insertion professionnelle		Physiologie de l'exercice
		Analyse du Génome
		Ingénierie cellulaire et tissulaire

Organisation LAS1 Sciences pour la santé

- **Emploi du temps classique 1^{er} semestre** (sauf exception) :

	MATIN		APRES-MIDI
L	Tronc commun Santé		Tutorat Santé
M	Tronc commun Santé		Tronc commun Santé
M	Tronc commun Santé		UE Sciences médicales appliquées
J	Tronc commun Santé		Tronc commun Santé
V	Tronc commun Santé		UE Sciences médicales appliquées

- **Tronc commun santé** : majoritairement en présentiel au sein de la faculté de Médecine, sous forme de cours magistraux (CM) et d'enseignements dirigés (ED ou TD) => cf document « programme L1 PASS »
- **UE Sciences médicales appliquée et UE découverte (2^{ème} semestre)** : mode hybride (distanciel/présentiel) => cf documents de présentation de la LAS Sciences pour la santé, lieu : au sein de la faculté de Médecine

Validation de l'année

LAS1 Sciences pour la santé

- Conforme au Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet, au livret de cette licence et aux MCCC de cette licence : l'année est validée si et seulement si obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'année => 60 ECTS (Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux et les UE de chaque semestre se compensent entre elles)
- Licence avec accès santé :
 - **L'étudiant doit avoir validé son année en 1^{ère} session (avant rattrapage) pour candidater et concourir à la sélection MMOPK**
 - **L'étudiant doit faire acte de candidature après avoir connaissance de la validation de son année en 1^{ère} session (candidature non obligatoire)**
 - **L'étudiant doit avoir validé 10 crédits dans des unités d'enseignement relevant du domaine de la santé mais pour la LAS1 Sciences pour la santé, ces 10 crédits sont inclus dans le tronc commun donc ces 10 crédits sont validés si l'année est validée.**
 - **La sélection des candidats aux filières MMOPK est effectuée sur les résultats obtenus pour valider les 60 crédits de l'année**

Présentation des autres LAS1

Licences (≈ 50 ECTS)

Choix sur PARCOURSUP

Licences scientifiques

Cf **liste des LAS et le nombre de places dans chaque LAS** sur le site de la faculté de médecine
<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine.html>
(ces données peuvent changer d'une année universitaire à l'autre)

Autres licences que sciences

Cf **liste des LAS et le nombre de places dans chaque LAS** sur le site de la faculté de médecine <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine.html>

Option Accès Santé (10 ECTS)

4 UE mais seulement 3 obligatoires en fonction du parcours de licence de l'étudiant

Licences scientifiques

UE Sciences de la santé

UE Sciences biologiques

UE Sciences humaines et sociales

Autres licences que sciences

UE Sciences de la santé

UE Sciences biologiques

UE Sciences exactes

Organisation autres LAS1

- **Emploi du temps classique** (sauf exception) :

	MATIN		APRES-MIDI	
L	Cours Licence		Option Santé	Tutorat Santé
M	Cours Licence		Cours Licence	
M	Cours Licence		Cours Licence	
J	Cours Licence		Cours Licence	
V	Cours Licence		Cours Licence	

- **Cours licence** : cf présentation des licences, lieux (dépendant de la licence) : campus Tréfilerie, campus Métare ou campus manufacture
- **Option Santé** : mode hybride (distanciel/présentiel), lieu : faculté de Médecine

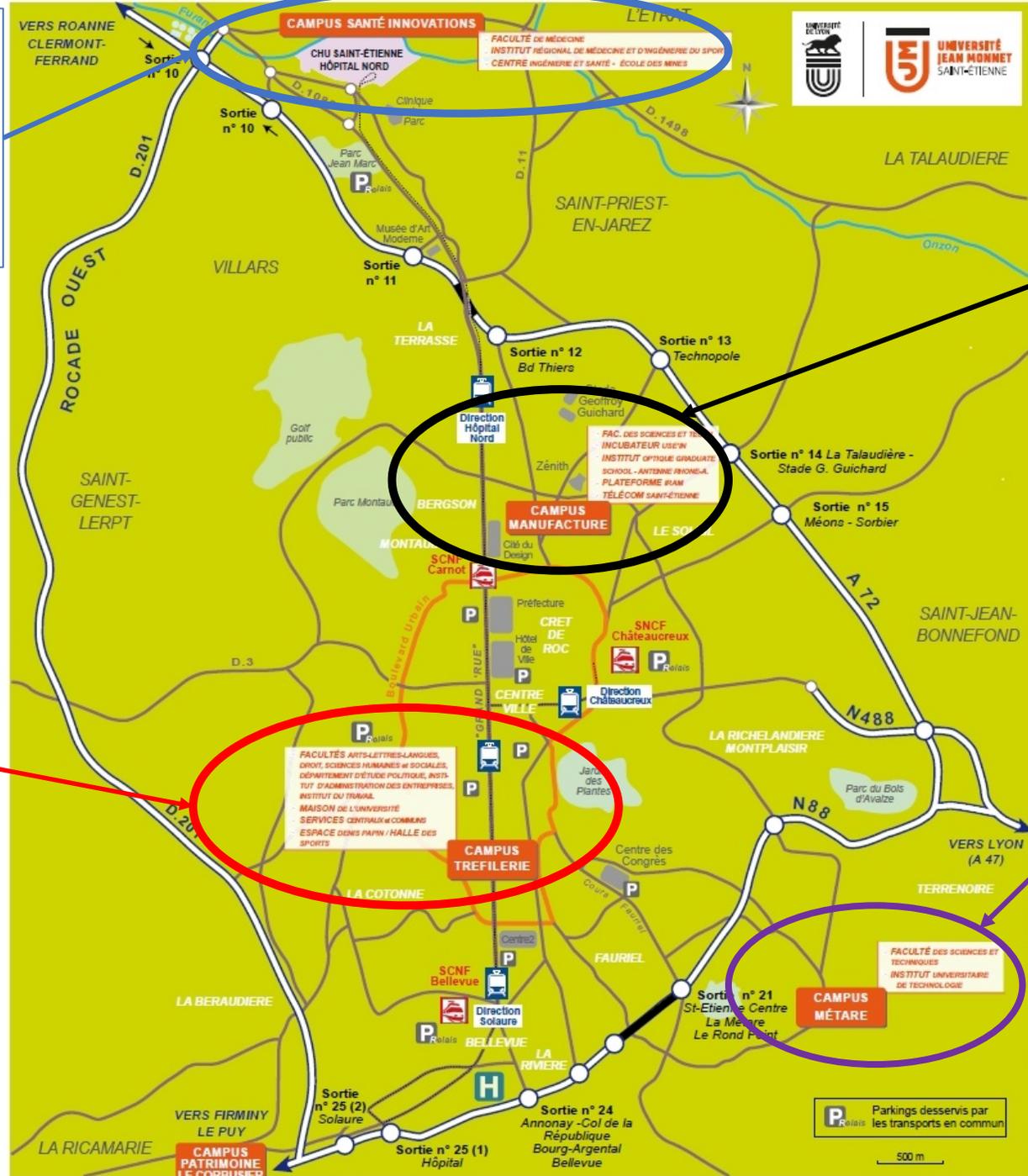
Présentation de l'option Accès Santé

Sciences de la santé (4 ECTS)	Sciences biologiques (3 ECTS)	Sciences humaines et sociales (3 ECTS)	Sciences exactes (3 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">■ Anatomie■ Physiologie■ Sciences du médicament■ Embryologie■ Histologie	<ul style="list-style-type: none">■ Biologie cellulaire■ Biochimie■ Biologie moléculaire	Conférences : histoire de la médecine, éthique, conflits d'intérêt, vaccination, gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">■ Biophysiques : physico-chimie, imagerie médicale■ Biostatistiques■ Chimie organique

Validation de l'année des autres LAS1

- Conforme au Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet, au livret de ces licences et aux MCCC de ces licences : l'année est validée si et seulement si obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'année => 60 ECTS minimum (Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux et les UE de chaque semestre se compensent entre elles)
- Licences avec accès santé :
 - **L'étudiant doit avoir validé son année en 1^{ère} session (avant rattrapage) pour candidater et concourir à la sélection MMOPK**
 - **L'étudiant doit faire acte de candidature après avoir connaissance de la validation de son année en 1^{ère} session (candidature non obligatoire)**
 - **L'étudiant doit avoir validé 10 crédits dans des unités d'enseignement relevant du domaine de la santé. ces 10 crédits obligatoires à obtenir correspondent à la validation de l'option Accès Santé en session 1 exclusivement (note globale supérieure ou égale à 10).**
 - **La sélection des candidats aux filières MMOPK est effectuée sur les résultats obtenus pour valider les crédits de l'année**

- PASS : tronc commun et UE de spécialités
- LAS Sciences pour la santé
- Option ou mineure Santé des LAS



- Options disciplinaires ou mineures des PASS : SPI, Physique-chimie, Géosciences - environnement / chimie
- Majeure des LAS : SPI, chimie

- Options disciplinaires ou mineures des PASS : Droit, Economie-Gestion, Sciences de l'éducation
- Majeure des LAS : Droit, Economie-Gestion, Sciences de l'éducation

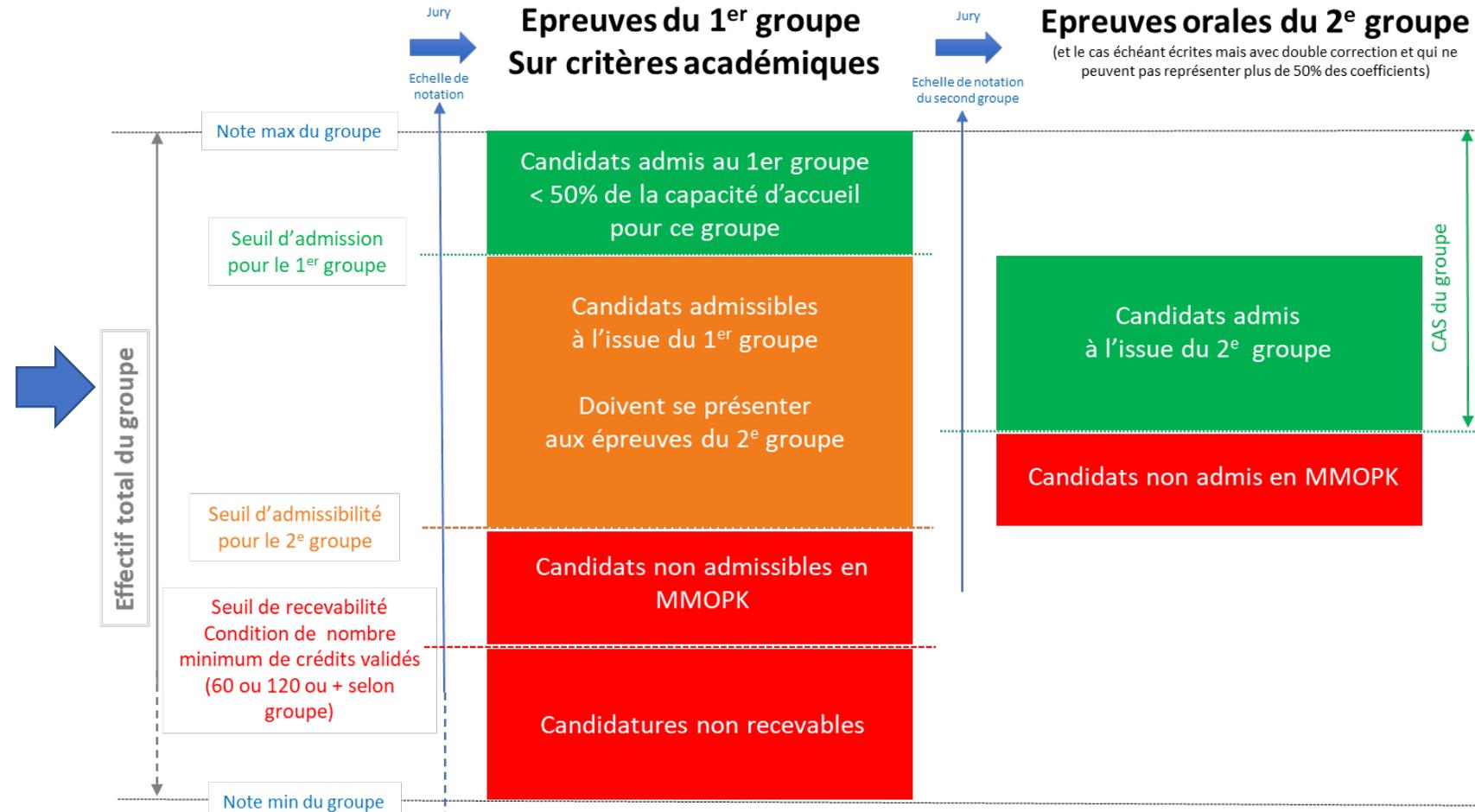
- Options disciplinaires ou mineures des PASS : Psychologie cognitive et APS athlétisme, Mathématiques, Informatique, Sciences de la vie
- Majeure des LAS : Mathématiques, Informatique, Sciences de la vie, sciences de la terre, STAPS

Procédure d'admission en 2^{ème} année MMOPK

Les candidatures pour chacune des formations MMOPK sont réparties par groupes de parcours antérieurs [au moins deux groupes à 60 crédits (PASS et LAS1) et un groupe à 120 crédits ou + (LAS2 ou LAS3)].
Chaque groupe dispose d'une Capacité d'Accueil en Santé (CAS).

Pour chaque filière MMOPK et chaque groupe de parcours
=> jurys qui analysent le classement des étudiants après les épreuves du 1^{er} groupe et après les épreuves du 2^{ème} groupe :

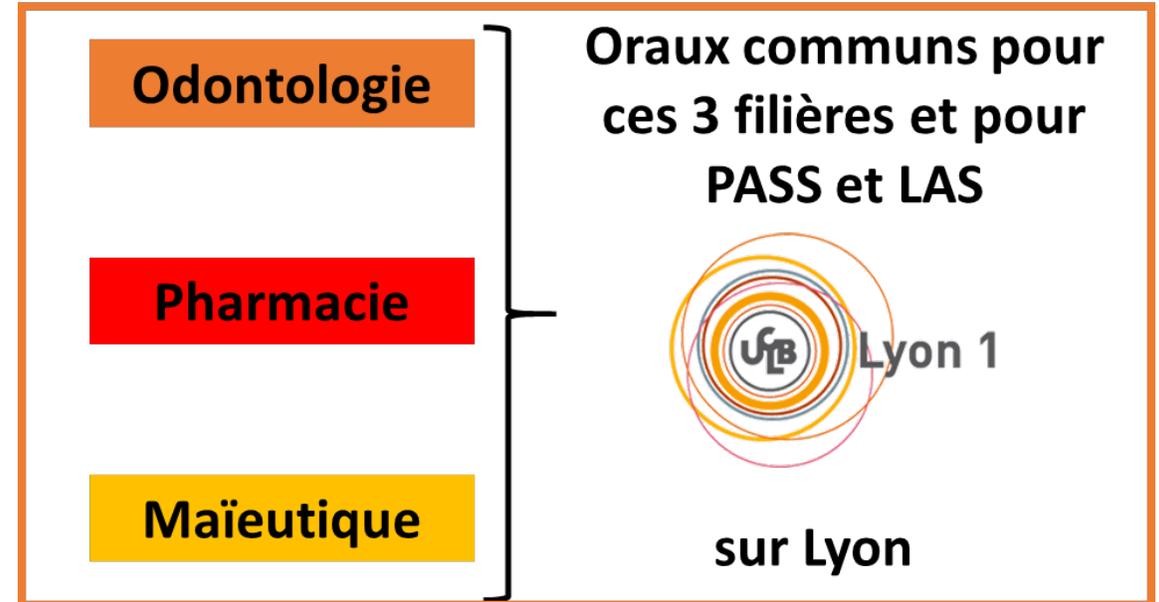
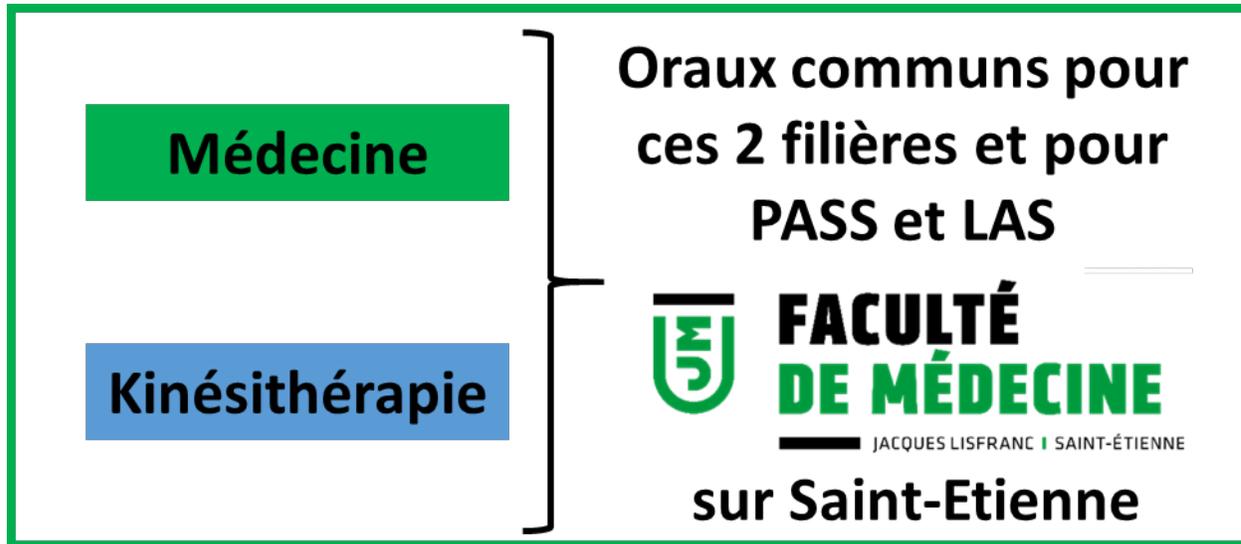
- **Epreuves du 1^{er} groupe** : ensemble des notes obtenues au cours de l'année avant le rattrapage
 - **PASS** : classement à partir de certaines notes de l'année obtenues en session 1 (en fonction de la filière MMOPK) avec des coefficients spécifiques par filière MMOPK
 - **LAS** : classement à partir de la moyenne de l'ensemble des notes obtenues en session 1 pour la validation des 60 crédits minimum requis dans la LAS1 d'origine
- **Epreuves du 2^{ème} groupe** : notes obtenues aux épreuves orales communes à toutes les filières MMOPK et à tous les parcours antérieurs (PASS/LAS). Ces épreuves orales ne sont proposées qu'à un certain nombre d'étudiants => **classement par parcours et par filière en tenant compte des notes obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve et des notes obtenues au 2^{ème} groupe d'épreuve (pondération => cf règlement d'admission en 2^{ème} année MMOPK)**



Cf règlement d'admission en 2^{ème} année MMOPK

2^{ème} groupe d'épreuve

Oraux dont les modalités d'organisation dépendent de la ou des filière(s) de candidature de l'étudiant

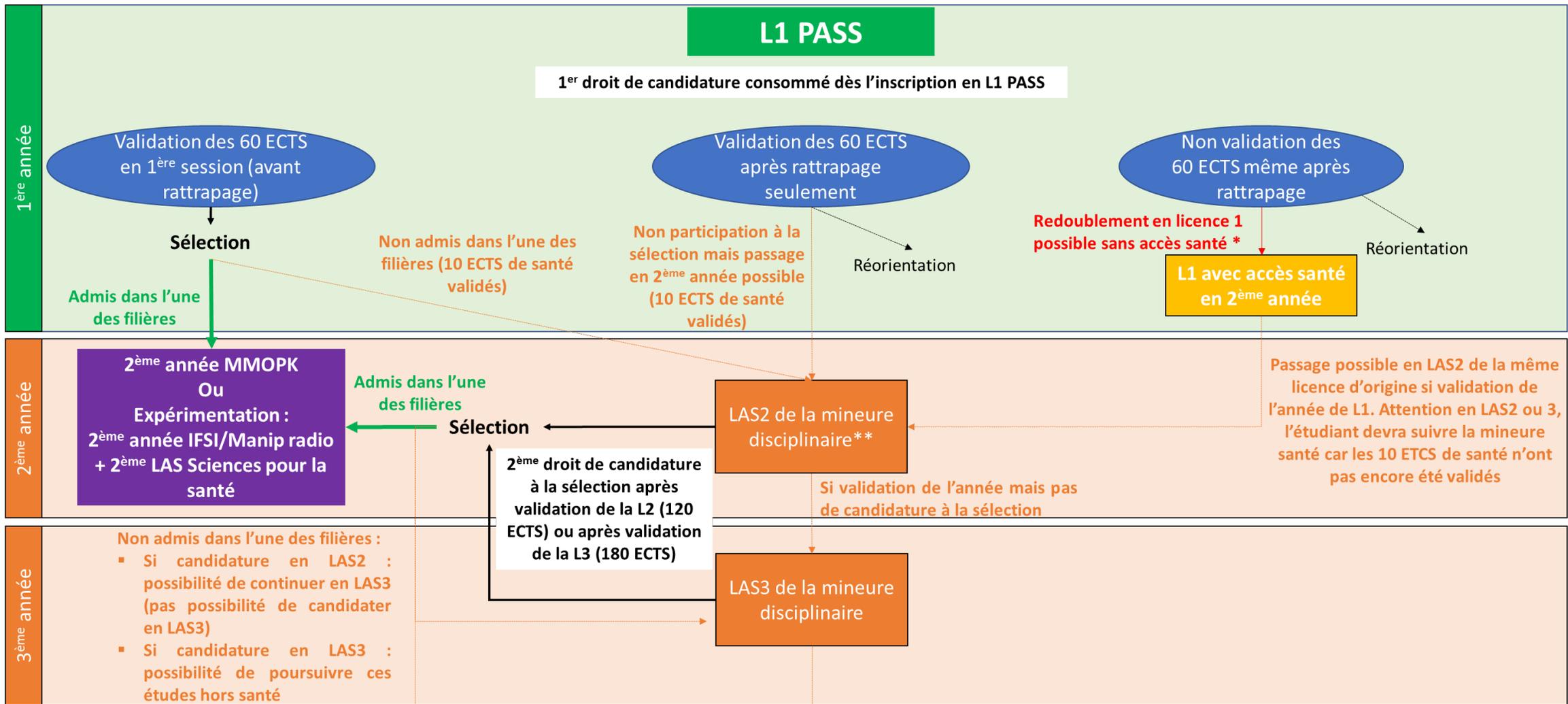


- Les épreuves sur Saint-Etienne et sur Lyon n'auront pas lieu le même jour pour permettre aux étudiants de candidater à l'ensemble des filières souhaitées.
- Une préparation à ces épreuves du second groupe sera proposer par les deux universités au cours de l'année universitaire. Les plannings seront adaptés pour permettre à certains étudiants de suivre ces deux préparations.

2^{ème} groupe d'épreuve à Saint-Etienne

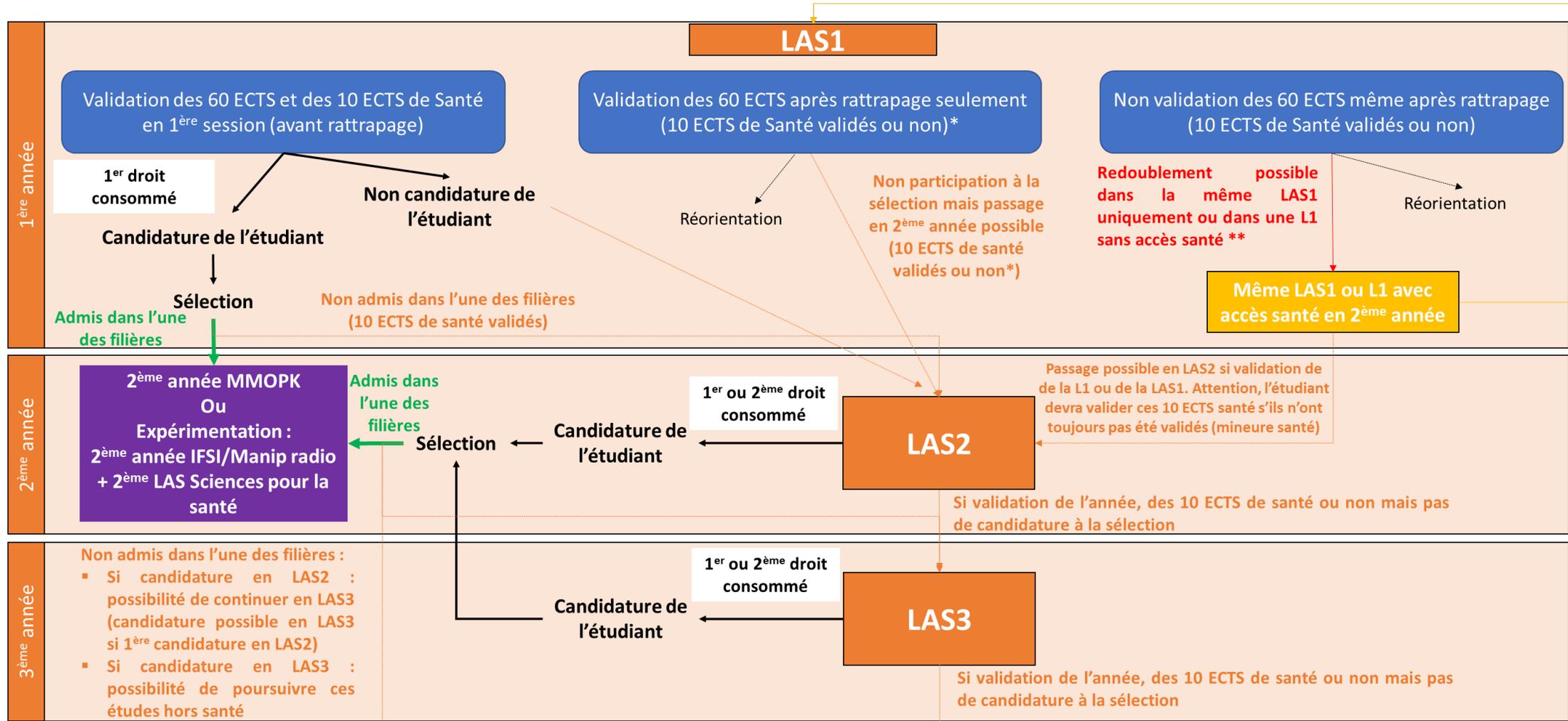
- Epreuves communes aux filières de **Médecine et de Kinésithérapie et communes aux différents parcours de formation antérieurs (PASS/LAS)**
- **2 Epreuves orales distinctes de minimum 20 minutes au total** avec un temps de préparation équivalent ou non en fonction du type d'oral de l'année.
- **Evaluation de compétences transversales (pas d'évaluation des compétences scientifiques déjà évaluées à l'écrit) de savoir être et de savoir faire :**
 - Capacités d'analyses, de réflexion, de synthèse, de logique et à argumenter
 - Evaluation du positionnement personnel vis-à-vis de la société (prendre du recul, l'éthique, sortir des préjugés), l'intégrité
 - Respect des consignes (rigueur)
 - Capacités à argumenter, à évaluer la pertinence d'une information

Première chance, deuxième chance au cours du premier cycle en partant de PASS



* Les L1 PASS ne sont autorisés à redoubler ni en PASS, ni en LAS
 ** Les étudiants de L1 PASS peuvent s'inscrire de droit dans la LAS2 correspondante à la mineure suivie en PASS. Ils peuvent demander à changer de LAS sous réserve des places disponibles dans ces LAS.

Première chance, deuxième chance au cours du premier cycle en partant de LAS



* Pour la LAS sciences pour la santé : les 10 ECTS de santé sont validés si l'année de licence est validée

** Les étudiants de LAS1 peuvent redoubler uniquement dans la même LAS1 (ni dans une autre LAS, ni en PASS). Ils peuvent se redoubler dans une L1 disposant d'un accès santé en deuxième année.

Tutorat

Géré par l'AT2S (association étudiante)

Ensemble des services sont proposés **GRATUITEMENT** à tous les étudiants PASS et LAS (option accès santé) Seule condition : inscription au tutorat



- **Colles** : épreuves d'entraînements toutes les semaines avec correction disponible le soir même (questions/réponses corrigées par enseignants de la faculté)
- **Examens blancs** avant les examens de fin de semestre
- **Ronéos** : polycopiés rédigés par les tuteurs sur la base des cours magistraux dispensés par les enseignants
- **Permanences** : demi-journée par semaine pour répondre aux questions des étudiants
- **Renforcement tutorat** : Tous les lundis après-midi, séances en groupes réduits afin d'avoir un accompagnement plus personnalisé sur des points pédagogiques particuliers
- **Aide à l'orientation/réorientation**
- **Parrainage** : accompagnement pédagogique mais aussi personnel par un étudiant en année supérieure
- **Et plein d'autres...**

Tutorat : contact AT2S



AT2S – Association Tutorat
Santé Stéphanois



@at2s.42



AT2S – Association Tutorat
Santé Stéphanois



tutoratsante-saint-etienne.fr

Informations complémentaires

- JPO : 26 janvier 2022
- Besoin d'autres informations : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/l-acces-aux-etudes-de-sante.html>

MERCI DE VOTRE
ATTENTION